

Il croyait avoir ruiné la France, et il s'aperçoit sans doute qu'elle n'est pas ruinée du tout. Ses contributions s'élèvent aujourd'hui à environ cent-cinquante millions par an, et les Chambres se lancent gaiement dans de nouveaux et vastes projets de chemins de fer, de canaux et d'organisation militaire. Comment cela peut-il se faire? telle est la question que le prince de Bismarck s'est sérieusement posée, et la seule réponse qu'il ait pu y trouver c'est que cela se fait au moyen d'une sage et courageuse protection. C'est pourquoi il exhorte ses compatriotes à ne pas dédaigner de suivre l'exemple de la France. Le libre-échange n'est qu'une théorie, et les théories, comme Goëthe l'a enseigné à ses compatriotes, sont bonnes pour grisonner et vieillir. L'arbre vert aux fruits d'or et de vie c'est la protection, et de cet arbre, la France, sage et prudente, a mangé les fruits et a prospéré, tandis que l'Allemagne est devenue pauvre et misérable, se nourrissant de vent et se leurrant de sa philosophie."

M. Thiers, en revenant au régime protecteur, n'a fait que revenir à la politique de Colbert, laquelle a mis la France en position de jouer un rôle actif dans le commerce de l'univers. Le programme de cette politique créatrice du commerce et de l'industrie de la France est d'une simplicité extrême: "Réduire les droits à la sortie sur les denrées et les marchandises du royaume; diminuer aux entrées les droits sur tout ce qui sert aux fabriques; repousser par l'élévation des droits, les produits des manufactures étrangères." Quoi de plus naturel que les principes qui ont présidé à la création de l'industrie et du commerce français protègent aujourd'hui leurs intérêts avec efficacité? Partant du point de vue qu'une société complète doit être à la fois agricole, industrielle et navigatrice, et que la France a reçu de la nature les conditions de cette triple fonction, Colbert employa toute sa vie à favoriser l'agriculture en facilitant l'écoulement de ses produits, à ranimer les industries languissantes en mettant des sommes considérables à leur service, à créer des industries nouvelles en attirant à grands frais des industriels étrangers. Enfin, il assura l'existence de la marine marchande par le système de l'inscription maritime.

Comme la France, le Canada a reçu de la nature les conditions de la triple fonction agricole, industrielle et navigatrice; comme la France, le Canada peut être prospère sous un régime de "sage et courageuse" protection étendue à l'agriculture, au commerce et à l'industrie, à la navigation, et prenant pour programme: Etablissement de droits minimes à la sortie sur les denrées et les marchandises (1);

(1) Comme il n'existe aujourd'hui aucun droit à la sortie, il faudrait étudier la question de savoir si l'établissement de droits minimes sur certains articles d'exportation offrirait plus d'avantages que de désavantages.